



PROCES-VERBAL

BUREAU DIRECTEUR

Réunion du :	27 avril 2022 à 10h00 au siège du District du Loiret de Football – 16 Avenue des Droits de l’Homme 45000 ORLEANS
Présidence :	Benoît LAINE
Présents :	Bernard BOURILLON – Michel CASSEGRAIN - Bernard JAHIER – Chantal NEROT - Eric JOUBERT
Excusés :	Magali DE BONNEFOY - Philippe MANSO – Marc MAUFROY – Florian VINCENT
Assistent à la séance :	Jean-Luc MATHIEU – Partiellement : Laure LEDUC – Caroline DRUAUX – Estelle GRILLON - Mickaël MARIE

1) Interventions des salariés

Rapports des activités et des actions en cours par le personnel salarié : pris note.

2) Visite club : FCM Ingré : jeudi 5 mai 2022 à 09h30 au club house

Dans le cadre de l’accompagnement des clubs, une visite sera organisée le jeudi 5 mai 2022 à 09h30 au club house du FCM Ingré dans le cadre de la labellisation du club.

Représentants du District : Bernard JAHIER (Secrétaire Général Adjoint), Florian VINCENT (Conseiller Technique).

3) Civilités

Le Bureau Directeur,

- informé du décès de Raymond MOREAU, Délégué officiel du District et dirigeant du club FC Coullons Cerdon,
- présente au club ainsi qu’à la famille du disparu, ses plus sincères condoléances s’associe à leur peine et les assurent de toute sa sympathie attristée.

4) Procès-verbal de la réunion du Bureau Directeur de la Ligue 26/04/2022

Le Président décline les points abordés lors de cette réunion et notamment la décision concernant la situation liée à la crise sanitaire en cette fin de saison, ainsi retranscrite :

« Situations COVID – Fin des Championnats et report des rencontres :

Le Bureau du Comité de Direction en accord avec les Présidents de District,

Vu les Statuts de la Fédération Française de Football (F.F.F),

Vu le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales en vigueur,

Vu les Statuts de la Ligue Centre-Val de Loire de Football, et notamment leur article 13.6, lequel dispose que le Comité de Direction « statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les Statuts ou règlements »,

Vu les Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, et notamment leur article 7,

Considérant qu'il convient de rappeler qu'afin d'adapter les modalités d'organisation des entraînements/matches au contexte de la pandémie du Covid-19, la F.F.F. a établi un protocole de reprise des compétitions régionales et départementales établissant plusieurs principes fondamentaux visant à garantir la protection de la santé de toutes et tous ; que parmi ces principes figure la possibilité, pour un club, de solliciter le report d'une rencontre lorsqu'il est constaté au moins 4 nouveaux cas positifs de joueurs /joueuses au virus de la COVID, le jour du match ou si l'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours ;

Considérant que si le nombre de demandes de reports est aujourd'hui en baisse significative, il n'en demeure pas moins que le virus circule toujours ; que, cependant,

Considérant, pour autant, qu'il appartient à la Ligue Centre-Val de Loire de Football de garantir un déroulement sincère et loyal des compétitions qu'elle organise en en préservant l'équité sportive ; qu'à cet égard, il y a lieu de rappeler qu'il ressort des dispositions des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts que les rencontres de la dernière journée des championnats doivent se dérouler à la date prévue au calendrier et ne peuvent pas faire l'objet d'un report ;

Considérant qu'il apparait désormais nécessaire de garantir un déroulement des championnats régionaux dans le respect des dispositions des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts précités, en tenant compte du nombre de journées restant à disputer dans les différents championnats et des dates de repli encore disponibles ;

Par ces motifs,

- **Décide qu'il y a lieu de suspendre pour les 3 derniers matchs des championnats régionaux et Départementaux, la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire ;**
- **Précise que tout club se trouvant dans l'impossibilité de présenter une équipe conformément aux règlements de l'épreuve et des règlements généraux de la FFF le jour du match sera déclaré forfait. »**

5) Retour sur la réunion de la Commission Partenariat / Marketing du 21/04/2022

Le Président Benoît LAINE commente le contenu de la réunion et le procès-verbal établi à cet effet.

6) Compte-rendu de la réunion Ligue / LFA du mardi 26/04/2022

Le Président expose les débats intervenus lors de cette réunion en présence des Présidents de la Ligue et des Districts et des représentants de la L.F.A., autour des thématiques suivantes :

- Contrats d'objectifs 2022/2025
- Développement du Foot U6/U7
- Evolution des labels

7) Tarifs du District – saison 2022/2023

Le Bureau Directeur,

- évoque les tarifs qui seront applicables au sein du District au cours de la saison 2022/2023,
- précise que ceux-ci seront validés définitivement par le Comité Directeur en sa réunion du 16/05/2022.

8) Statistiques Licences

Le District du Loiret compte à la date du 26/04/2022, 19.876 licences fédérales enregistrées soit une hausse de 2.374 licences (+13,56%) par rapport à la date du 26/04/2021 (17.502 licences).

9) Propositions d'attribution de médailles fédérales

Le Bureau Directeur valide les propositions d'attribution des médailles fédérales – promotion 2022 et charge son Directeur Administratif de les transmettre à la Ligue Centre Val de Loire.

10) Organisation des réunions sectorielles de clubs de fin de saison

Le Bureau Directeur entérine les dates et lieux des réunions sectorielles des clubs de fin de saison comme suit et rappelle l'ordre du jour prévisionnel de ses séances :

DATES	LIEUX
Lundi 30/05/2022 à 18h30	District du Loiret
Mardi 07/06/2022 à 18h30	Les Bordes
Jeudi 09/06/2022 à 18h30	Chambon

ORDRE DU JOUR :

- . Retour sur la situation sanitaire
- . Organisation des championnats Seniors et Jeunes 2022/2023
- . Proposition de modification du Règlement de la Coupe du Loiret Féminine
- . Appel de fonds aux clubs par prélèvement (mandat SEPA)
- . Présentation de la nouvelle application « Portail Clubs »
- . Projet de mise en place de la licence à points

- . Rappel du règlement concernant l'utilisation du carton blanc
- . Communication clubs/arbitres
- . Mise en œuvre de la F.M.I. pour les U11 et le Futsal
- . Questions diverses

11) Désignation des délégués pour les finales des coupes départementales des 11 et 12 juin 2022

Le Bureau Directeur, sur proposition de la Commission Départementale des Délégués prend acte des désignations des délégués qui officieront sur les finales des coupes masculines du 11/06/2022 et féminines du 12/06/2022.

Les désignations complètes (arbitres, délégués, encadrement) seront finalisées par le Comité Directeur en sa réunion du 16 mai 2022.

12) Tour de table

Un tour de table est effectué en clôture de la réunion.

La séance est levée à 12h15

Prochaine réunion : à définir.

PUBLIE LE 27.04.2022

Le Président
Benoît LAINE

